Mesure	36-3-7	Aménagements pour la création et le prolongement d'une ligne TP + amélioration des modes doux entre les Communaux d'Ambilly et la gare d'Annemasse	Coût :	3.51 MCHF 2.7 M€

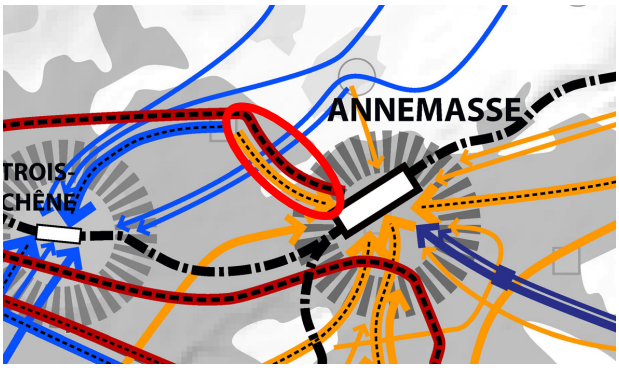

Schéma d'organisation TP, Echelle de l'agglomération centrale, horizon 2030 - extrait
(source : schéma d'agglomération 2)

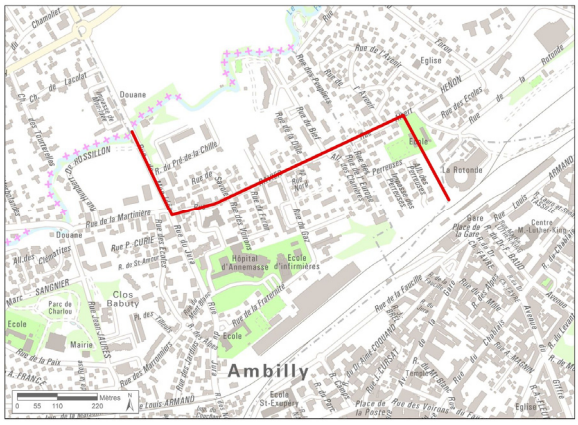

Plan de situation
(source : Etat de Genève)

Orientation stratégique de la mesure	Type ARE (1ère génération)
OS6: Desserte (TP et TIM) et structuration des quartiers urbains	TP_route

Description de la mesure :

Le PA1 prévoyait deux mesures de développement des TC et des modes doux entre le quartier MICA et la gare d'Annemasse (36-3-4 et 36-3-5). Cette mesure d "Aménagements pour la création et le prolongement d'une ligne TP- amélioration des modes doux entre les Communaux d'Ambilly et la gare d'Annemasse" consiste à créer un axe modes doux en rabattement sur la voie verte CEVA et la gare d'Annemasse ainsi qu'une première desserte TP du pôle d'échange de la gare, pour la mise en service du CEVA (2017). Ces axes permettront de

- structurer le futur éco quartier de l'Etoile (6'000 habitants) et articuler enjeux fonctionnels et qualité urbaine autour notamment des voies MD (cf. MAP).
- de favoriser les rabattements depuis les quartiers situés au nord et à l'est des voies ferrées (Quartiers d'Ambilly et de Ville-la-Grand, soit près de 5 000 habitants côté français + secteur de Puplinge, Bel Idée et nouveau quartier MICA côté genevois), vers le PEM d'Annemasse.

L'anticipation de ces mesures sur France, est liée à la création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) intercommunale et son aménagement en vue de la mise en service du CEVA. La réalisation de la ZAC, liée à la mise en place du PEM et à la démolition de l'hôpital d'Ambilly, va s'engager dès 2015, et permettra la réalisation d'axes TCSP et de liaisons modes doux. La nécessité de réaliser des travaux à proximité de la Gare permet donc de réaliser une première tranche fonctionnelle, à l'efficacité réelle, qui anticipe sur des développements ultérieurs plus ambitieux.

Ces aménagements sont une première étape vers

- la création d'une liaison TP forte à horizon B entre le quartier MICA (depuis Genève) (36-3-4) et la gare CEVA d'Annemasse via la douane de Mon-Idée, la rue du jura et la rue du Gaz.
- un axe fort modes doux, en rabattement sur le cœur d'Annemasse, sur la voie verte CEVA, le tram (par la passerelle modes doux de l'étoile) et la gare CEVA.

Instances concernées (en gras, instance pilote) :

Annemasse Agglo

Priorité :

☒ A ☐ B ☐ C

Argumentaire :

La mesure permet une mise en place de la desserte TP entre le quartier de MICA et la gare d'Annemasse ainsi qu'une amélioration importante de la qualité des cheminements MD de ce secteur (CE1)

Elle permet ainsi de desservir les nouveaux quartiers en développement situés sur le côté nord de la gare d'Annemasse (CE2)

Échéancier de réalisation :

Début des travaux entre 2015 et 2018